



T2-2023

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JANVIER 2023

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 janvier 2023. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour les périodes de trois mois et six mois se terminant le 31 janvier 2023 avec ceux de l'exercice précédent pour les mêmes périodes correspondantes. Ce rapport devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2021. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 17 mars 2023. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit,



prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35[®] est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2023

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

Suite aux résultats positifs de l'étude clinique de Phase 2 dans la population adulte atteinte de dermatite atopique (DA) légère à modérée, la Société a décidé de réaliser une étude clinique de phase 2/3 sur la DA dans la population pédiatrique. Suite à la rédaction du protocole d'étude, en population pédiatrique, rédigé au cours de l'exercice 2022, la Société poursuit la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière. Des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ont retardé la fabrication des crèmes nécessaires à l'étude, mais la situation est désormais sous contrôle.

Par ailleurs, la Société a conclu un accord avec une société opérant selon les normes pharmaceutiques BPF (bonnes pratiques de fabrication), pour la production des crèmes destinées à l'étude clinique. Les procédés de fabrication y ont été transférés et la production de deux lots de qualification sera nécessaire pour valider le respect des procédés, après quoi le lot destiné à l'étude, pourra être produit. La Société croit pouvoir débiter l'étude clinique d'ici décembre 2023.

Comme les coûts moyens pour mener une telle étude clinique sont d'environ 12 millions de dollars, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra lever des fonds supplémentaires.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023. Après avoir obtenu des résultats positifs quant aux propriétés du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. Un rapport complet a été fourni au début de décembre 2022. Les résultats ont démontré que ThykamineTM peut agir à toutes les phases de la cicatrisation. La Société travaille actuellement avec son agent de brevets pour déposer un nouveau brevet.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (POC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. Une nouvelle version du protocole a été rédigée pour tenir compte des commentaires reçus et est en cours de révision finale par ces oncologues.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.



Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle version a été rédigée pour tenir compte des commentaires reçus et est en cours de révision finale pas des oncologues.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

Essais de stabilité -Nouvelle méthode

La mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de valider la stabilité et l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, a été entamée au cours du troisième trimestre de 2022. Le développement de cette méthode a été confiée à une société spécialisée dans la mise au point de ce type d'essai. Cette méthode permettra des essais de stabilité du produit avec des conditions globales de stockage conformes aux BPF (bonnes pratiques de fabrication) et ICH (*International Conference on Harmonisation*). De telles données sont requises par les agences réglementaires lors de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Cette méthode devant être basée sur un modèle utilisant des cellules en culture, la Société a sélectionné parmi quatre souches de cellules, deux souches ayant générés des résultats préliminaires des plus prometteurs. La prochaine étape sera entreprise d'ici la fin de 2022 et aura pour objectif de vérifier 3 lots de Thykamine^{MC} sur les deux souches cellulaires afin de sélectionner celle donnant des résultats reproductibles. Le processus de sélection comprend des tests avec 3 lots différents de ThykamineTM. Cette étape devrait se terminer au cours du troisième trimestre de 2023.

La souche cellulaire ainsi sélectionnée sera par la suite soumise à un processus de validation respectant les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Cette nouvelle méthode deviendra la pierre angulaire du contrôle de la qualité du Thykamine^{MC}.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Après avoir fait face à la lenteur des chaînes d'approvisionnement pour quelques-unes des matières premières entrant dans la composition de ses produits cosméceutiques, un nouveau lot de crèmes cosmétiques, dont la production avait débuté au cours du trimestre précédent, a été complété et est disponible pour le marché canadien.

Le nouveau Chef des Affaires Commerciales (« CAC ») d'Altius Healthcare, s'apprête à développer un nouveau plan marketing pour la marque Purgenesis^{MC}.

La Société a mis fin à l'accord de distribution avec Nexcure, signé en août 2021, pour commercialiser et vendre les produits cosméceutiques Purgenesis^{MC} dans les pays du Moyen-Orient, par l'intermédiaire de sa filiale Nexcure FZE. Les retards dans la production des produits cosméceutiques de même que la difficulté de Nexcure FZE à mettre en place un réseau de distribution adéquat, en sont les principales raisons.

La Société avait initié, au cours du dernier trimestre de 2022, le développement de 2 autres produits à base de R-Spinasome[®] soit un sérum et une crème régénératrice. Les études de stabilité ont été effectuées avec succès et des études dermatologiques sont présentement en cours pour le sérum. La crème régénératrice a été produite avec 2 concentrations différentes de R-Spinasome[®]



et l'une d'entre elle sera disponible pour le consommateur tandis que la seconde, de concentration plus élevée, sera accessible pour les professionnels de soins de la peau.

Au sujet du traitement anti-âge Purgensis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgensis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgensis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgensis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, la Société a émis 5 050 002 actions à droit de vote subalternes, pour un produit brut total de 757 500 \$, à la suite de l'exercice de 5 050 002 bons de souscriptions au prix de 0.15 \$ l'unité. Ces bons avaient été émis en décembre 2020, au cours d'un placement privé.

D) GOUVERNANCE

Alors qu'Altius Healthcare entame une nouvelle phase de développement, la Société a décidé de retenir les services de M. Érick Shields, à titre de Chef des Affaires Commerciales (« CAC »). Cette nomination vient renforcer l'équipe de direction d'Altius qui s'apprête à réévaluer sa stratégie commerciale. Madame Sybil Dahan, qui a quitté son poste de présidente d'Altius, continuera d'assumer la présidence du conseil d'administration de Devonian.

La Société a également annoncé, en décembre 2022, la démission de M. Martin Moreau à titre de vice-président Finances de Devonian. M. Moreau qui possède d'autres sociétés nécessitant ses compétences managériales, demeurera au sein du conseil d'administration de Devonian.

E) COMMUNICATION

La Société a participé au « 6th Annual Dermatology Drug Development Summit for Inflammatory Skin Diseases (« ADDDS ») » qui s'est tenu du 1er au 3 novembre 2022 à Boston, MA, États-Unis.

Au cours de ce sommet, la Société a présenté les résultats de l'essai clinique de phase 2 du Thykamine™ en dermatite atopique ainsi que et d'autres applications thérapeutiques ciblant des inflammations dermatologiques.

F) AUTRES

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a procédé à la location de bureaux corporatifs, afin de faciliter la coordination de l'équipe de direction. Le contrat d'une durée de cinq années, est présenté dans les actifs au titre de droit d'utilisation, avec une contrepartie au niveau des obligations locatives, dans les États Financiers consolidés intérimaires du 31 janvier 2023.



5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 JANVIER 2023

PERTE NETTE

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, la perte nette s'est élevée à 1 053 778 \$ (0,008\$ par action) comparativement à une perte nette de 1 123 688 \$ (0,01 \$ par action) pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Pour le semestre terminé à la même date, la perte nette totalise 2 250 234 \$ en comparaison à 1 971 915 pour le même semestre de l'exercice précédent. Cette hausse de la perte nette pour le premier semestre de 2023 par rapport au semestre de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des frais de recherche et développement, et des frais d'administration, partiellement compensée par une réduction du coût des ventes et des frais financiers.

REVENUS

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, des revenus de distribution de 452 767 \$ ont été enregistrés, en provenance de la distribution de Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Ces revenus sont en légère baisse par rapport à ceux enregistrés pour la même période correspondante de l'exercice précédent, qui totalisaient 523 504 \$. Pour la période de six mois close le 31 janvier 2023, les revenus provenant de la distribution des mêmes produits totalisaient 863 120 \$ en comparaison de 963 927 \$ pour le semestre de l'exercice précédent. Notons également, que les revenus tirés des ventes nettes peuvent varier d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs.

La direction de la Société explore continuellement diverses opportunités commerciales pour maximiser ses revenus et sa rentabilité, dans l'intention de d'obtenir d'autres droits de distribution. D'ailleurs, un nouveau contrat pour la distribution d'un autre produit est en cours de négociation alors que certaines clauses doivent être précisées.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période de trois mois, close le 31 janvier 2023, les frais de recherche et développement se sont élevés à 335 613 \$, comparativement à 119 861 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. La hausse des frais de recherche et développement s'explique principalement par les frais engagés pour la prochaine étude clinique de Phase II sur la Dermatite Atopique, et est également reliée aux activités d'extraction en vue de préparer le matériel pour l'étude clinique. Pour le semestre qui s'est terminé le 31 janvier 2023, les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 674 683 \$ comparativement à 262 863 \$ pour le même semestre de l'exercice 2022 et sont reliés aux mêmes frais.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 322 991 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023, et à 586 609 \$ pour la période de six mois, terminée le 31 janvier 2023, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2022, ces coûts totalisaient 508 925 \$ et 956 970 \$ respectivement, et étaient également attribuables aux mêmes charges reliées aux produits vendus pas Altius. Cette baisse du coût des ventes par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent, s'explique principalement par la diminution de la charge d'amortissement des contrats de

distribution qui totalise 60 287 \$ pour le premier semestre de 2023 alors que cette charge était plutôt de 361 098 \$ pour le semestre correspondant de 2022.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Trimestre clos le		Semestre clos le	
	31-janv-23	31-janv-22	31-janv-23	31-janv-22
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	131 832	161 987	312 324	268 628
Rémunération à base d'actions	89 700	496 285	305 750	532 687
Honoraires professionnels	120 486	118 908	297 402	248 435
Impôts fonciers	29 598	28 466	58 742	56 593
Autres	413 541	241 343	718 256	441 010
	785 157	1 046 989	1 692 474	1 547 353

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, les frais généraux d'administration se sont élevés à 785 157 \$ comparativement à 1 046 989 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022. Pour la période de six mois close à la même date, les frais d'administrations totalisent 1 692 474 \$ comparativement à 1 547 353 \$ pour le même semestre de l'exercice précédent. Cette hausse par rapport au semestre correspondant de 2022, est principalement due à la hausse des autres frais, des honoraires professionnels, et des charges salariales, partiellement compensés par une baisse des charges relatives à la rémunération à base d'actions.

La baisse des salaires et charges sociales par rapport à ceux enregistrés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent est principalement attribuable à des charges salariales qui ont plutôt été comptabilisées dans les frais de recherche et développement, en raison des heures consacrées aux activités de recherche.

Quant à la hausse des charges salariales constatée pour l'ensemble du premier semestre de 2023, elle s'explique principalement par l'embauche de M. Pierre Montanaro au poste de président et chef de la direction de même qu'aux ajustements salariaux effectués au cours du deuxième trimestre de 2022.

La charge de rémunération à base d'actions (une charge hors trésorerie) de 89 700 \$ et de 305 750 \$ respectivement pour le trimestre et le semestre terminé le 31 janvier 2023, est issue de charges comptabilisées à la suite de l'octroi d'options d'achat d'actions à des employés, consultants et membres du conseil d'administration. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2022, ces charges totalisaient respectivement 496 285 \$ et 532 687 \$ et étaient également en lien avec l'octroi d'options d'achats d'actions à des consultants, membres de la direction et membres du conseil.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par les frais reliés à la préparation des états financiers annuels et ceux reliés à la préparation de la notice annuelle de même qu'aux différents projets de développement et des affaires corporatives de la Société.

Les autres frais qui totalisent 413 541 \$, et 718 256 \$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2023, respectivement, sont attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny et d'Altius Healthcare, aux honoraires de gestion,



de consultation, et charges du conseil d'administration, aux fournitures diverses de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société et aux frais de voyages et déplacements. Cette hausse par rapport aux mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent, est principalement reliée à des frais engendrés pour le conseil d'administration, de même qu'à l'embauche, en novembre 2022, d'un chef des affaires commerciales pour Altius Healthcare, et à un ajustement au contrat du Directeur des opérations d'Altius Healthcare.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont élevés à 62 784 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, et à 159 588 \$ pour la période de six mois close à la même date, comparativement à (28 583 \$) et 168 656 \$ pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice 2022. Cette hausse des frais financiers, pour le deuxième trimestre, en comparaison avec celui de l'exercice précédent, est principalement attribuable au gain sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé sur les débentures convertibles émises en juillet 2018, qui avait été comptabilisé au cours du deuxième trimestre de 2022. Quant à la hausse des intérêts sur la dette à long terme portant intérêts à un taux variable, elle aurait été compensée par les revenus de placement générés par les certificats de dépôts, pour la période de six mois close le 31 janvier 2023.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022	30 avril 2022	31 janvier 2022	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021	31 janvier 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	452 767	410 353	612 122	729 139	523 504	440 423	334 695	255 109	342 967
(Perte nette)	(1 053 778)	(1 196 456)	(781 177)	(695 210)	(1 123 688)	(848 227)	(888 727)	(806 871)	(846 031)
(Perte) de base par action	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)
(Perte) diluée par action	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 janvier 2023, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 5 962 277 \$ comparativement à 2 805 191 \$ en caisse et 5 000 000 \$ en certificats de placements garantis au 31 juillet 2022. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie jusqu'à la fin de l'exercice 2023.

L'actif total au 31 janvier 2023 s'élève à 19 725 860 \$ comparativement à 21 586 071 \$ au 31 juillet 2022. La baisse des actifs est majoritairement attribuable à la diminution des liquidités de même qu'à la réduction des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement pour la période.



Le passif total au 31 janvier 2023 s'élève 4 548 905 \$ comparativement à 5 313 542 \$ au 31 juillet 2022, soit une baisse, principalement due au remboursement de la deuxième tranche de débetures émises le 31 août 2018 ainsi qu'à une diminution des dettes d'exploitation.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour le trimestre clos le 31 janvier 2023, font suite à l'exercice des bons de souscriptions, en décembre 2022, pour un produit brut de 757 500 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions à droit de vote subalternes et droits de souscription de même que l'émission de débetures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutique et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 17 mars 2023, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 136 366 476 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions émises s'établissait à 10 150 000, dont 9 200 000 sont exerçables immédiatement à un prix variant de 0,12 \$ à 1,20 \$. La Société comptait également 37 748 162 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,19 \$ par action, à 0,95 \$ par action.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le président de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de la période de six mois, terminée le 31 janvier 2023, la Société leur a versé une rémunération totale de 832 017 \$, dont 433 012 \$ en salaires et avantages, 66 668 \$ en fais de gestion, 169 417 \$ en honoraires de consultation et jetons de présence et enfin 162 920 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes.

Risque de change

Au cours du premier semestre de l'exercice 2023, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.



Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du prêteur privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 janvier 2023, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 17 500 \$ de la perte nette de la Société pour la période de six mois, terminée le 31 janvier 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 janvier 2023, la Société avait des dettes courantes de 4 465 266 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes



de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

11. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATION

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

12. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement, et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

13. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Lors de son assemblée générale annuelle et extraordinaire tenue le 17 mars 2023, en personne et via visioconférence, six (6) candidats proposés à l'élection au conseil d'administration de Devonian et énumérés dans la circulaire d'information de la direction de la Société, datée du 15 février 2023, ont été élus à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée.

Les candidats élus sont : Pierre J. Montanaro, André P. Boulet, Louis Flamand, Terry L. Fretz, Ashish B. Chabria, et Luc Grégoire.

Le nombre d'actions représentées en personne ou par procuration représentait 42,54 % des droits de vote afférents à toutes les actions émises et en circulation de Groupe Santé Devonian Inc.

De plus, les actionnaires ont approuvé le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Les actionnaires ont également ratifié et confirmé le régime d'options d'achat d'actions de la Société de même que le régime d'unités d'actions assujetties à des restriction de la Société.